



2009 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Philippe-Henri DUTHEIL	12
Réquisitoire de Maître Grégory DUMONT	18
Plaidoirie de Maître Émilie GANEM	26
Droit de réponse de l'accusé Jacques TOUBON	36

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

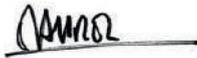
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER PHILIPPE-HENRI DUTHEIL

Mes chers confrères alto-séquanais, Monsieur le premier Président de la Cour de cassation, Monsieur le sous-Préfet, Mesdames et Messieurs les Hautes Autorités, Monsieur le Procureur Général, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités judiciaires, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Mesdames et Messieurs les sénateurs, députés, élus locaux, Monsieur L'imam de la mosquée de Nanterre, Madame la ministre et chers confrères, Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur, Monsieur le vice-président du Conseil National des Barreaux et les membres de son bureau, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le premier vice-président de la Conférence des Bâtonniers, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, Mesdames et Messieurs les bâtonniers de la Conférence des Cent, Madame le Représentant du Barreau de Tunis, notre Barreau jumelé, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers membres des Mirabelles, Mesdames et Messieurs les partenaires de notre Barreau, sans lesquels cette manifestation ne se serait pas tenue avec la qualité qui, j'espère, va être tout au long de la soirée. La Société Générale, AON, MMA, les Éditions Lamy, et vous tous mes chers amis, mes associés d'Ernst & Young, mes amis personnels et ma famille. A partir de là, j'ai deux solutions : ou je vous dis bonsoir et je pars... Comme le bâtonnier Quibel j'ai mis quand même quelques jours à écrire ces quelques lignes qui vont arriver derrière, donc je vous propose de rester encore quelques instants dans la salle.

Merci au nom de notre barreau de nous avoir fait pour certains l'honneur, pour tous, le plaisir et l'amitié d'être présents ce soir pour cette

22^{ème} rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Nous voici réunis ce soir, nombreux, particulièrement nombreux et je m'en réjouis pour fêter cette rentrée. Fêter... Certains pourraient trouver légitimement que les circonstances ne se prêtent guère à des propos optimistes. En effet, force est de constater que nous traversons une période difficile et compliquée. La crise économique que nous subissons impacte grandement la vie quotidienne de nos concitoyens et nous nous en rendons compte tous les jours, étant souvent les accompagnants des difficultés humaines, grandes ou petites. Mais notre profession n'est pas plus épargnée. Notre activité a été et sera, j'ai eu l'occasion de le dire et l'écrire, largement touchée par la crise. Nous nous sommes employés à anticiper ces difficultés et il est vrai qu'être à la tête du premier Barreau d'affaires de France permet la mise en œuvre d'actions de solidarité fortes, efficaces et exemplaires. Et je voudrais remercier tous ceux qui avec enthousiasme ont accepté de me suivre dans les actions concrètes d'aide des plus en difficulté d'entre nous.

Mais nos propres difficultés ne sauraient dissimuler le constat que nous faisons d'une société malade. Qui peut mieux que l'avocat dresser avec objectivité et impartialité l'état de notre société ? Nous sommes comme quelques-uns, rares, et dans lesquels j'inclus les magistrats, au contact et au plus près de la réalité de nos contemporains. Et force est de constater que notre société va mal. Au-delà de ce qui pourrait apparaître à quelques-uns comme des poncifs : comment rester silencieux face à une situation amenant plus de 5 millions de nos concitoyens à vivre comme des laissés pour compte, à la marge de la société, et pour nombre d'entre eux, en-dessous du seuil de pauvreté ? Pour





ceux-là, le mot justice n'est plus qu'une chimère alors qu'il devrait bien au contraire être le pilier de leur reconquête d'une place dans notre société. Et l'avocat est le lien social qui permet de reconstruire. Comment rester silencieux face à des options politiques qui amènent insidieusement à brader ce qui fait l'essence même de la vie sociale ? Je veux parler de l'éducation et de la justice.

Comment rester silencieux face à une succession de politiques hasardeuses, de coups politiques, de réformes annoncées mais jamais faites, de réformes pas annoncées mais quand même effectuées, au prétexte de pseudo consultations, et qui nous amènent à vivre dans une société où nous constatons l'absence de sens. Où est la direction que nous voulons donner à la société de demain ?

Parce que nous sommes ces acteurs sociaux absolument uniques car farouchement, viscéralement vitalemment attachés à l'expression de la liberté, qu'elle soit individuelle ou collective, qu'elle soit en faveur du justiciable le plus démuné ou de l'entreprise internationale la plus puissante, nous nous devons d'interpeller nos responsables. Où est le projet d'avenir de notre société ? Où voulons-nous être dans 10 ans, dans 25 ans ?

Hegel disait « l'état de nature est l'état de rudesse, de violence et d'injustice. Il faut que les hommes sortent de cet état pour constituer une société qui soit état ».

Ainsi, je ne peux me résoudre comme vous tous, à voir notre justice décriée par nos concitoyens, mais comment pourrait-il en être autrement quand lentement, la qualité semble se détériorer au profit de la quantité, au profit d'une justice de comptables, d'une justice de financiers, d'une justice de boulier chinois ?

Oui je m'insurge, face à une société qui nous propose une civilisation préférant condamner une personne non plus seulement pour ce qu'elle a fait mais pour ce que l'on suppose qu'elle est.

Oui, je m'indigne quand une société ne trouve comme seule réponse à la violence l'idée d'emprisonnement dès 12 ans de nos enfants.

Oui, je m'insurge contre une société régulée par l'instant et l'affect. Et pour citer notre confrère Badinter qui au sortir du procès Ranucci a eu ces mots d'une puissance inouïe : « la justice n'est jamais aussi brutale que quand le peuple l'exerce lui-même ».

Oui, je m'indigne contre le fait que nos confrères qui accompagnent les plus démunis d'entre nos citoyens soient considérés comme le prolétariat de notre profession, comme indignes d'être rémunérés pour le travail de qualité qu'ils font tous les jours, au profit d'une rétribution qui n'est rien d'autre que de l'aumône.

Oui, je m'insurge contre l'idée que ce financement de l'accès à la justice puisse à nouveau être porté par notre seule profession. Que l'on m'explique la logique consistant à élever au rang de fondement même de notre société, au titre de l'intérêt général, la politique d'accès aux soins des plus démunis et dans le même temps affirmer au titre du même intérêt général que la politique d'accès des plus démunis à la justice, ne saurait être assurée que par un financement non pas collectif et décent mais par un prélèvement de rien d'autre qu'un nouvel impôt sur notre profession.

Oui, je m'insurge contre le fait que tous les jours les initiatives qui permettraient d'élargir le champ de nos interventions se trouvent contrecarrées par le lobbying de professions certes plus organisées que nous mais dont la complaisance à leur égard n'a d'égale que leur seule obéissance.

Oui, je m'insurge contre ceux d'entre nous qui, au prétexte de défendre les vraies et seules valeurs de notre profession, se sont érigés en faux prophètes, en Fouquier-Tinville de pacotille, défendant une vision poujadiste de notre profession.

Oui, je m'insurge contre ceux d'entre nous qui, au prétexte d'avancer, reculent à grands pas. Des réformes ambitieuses s'ouvrent à nous. Sachons les

saisir, se les approprier. Ainsi en sera l'avocat en entreprise, ainsi en sera la fusion des Carpa, ainsi en sera la fusion des Barreaux.

Oui, je m'insurge contre tous ceux qui voudraient voir nos institutions plus fragiles, nos ordres plus précaires, notre profession plus effacée... À tous ceux-là, je leur dis, ne comptez pas sur le Barreau des Hauts-de-Seine.

A ce stade, chers confrères, mesdames et Messieurs, vous pouvez légitimement vous interroger sur le côté encourageant de la situation... car il y en a un.

Chers confrères, le bâtonnier que vous avez élu, le citoyen engagé que je demeurerai et l'homme libre que je m'efforce d'être, a de multiples raisons d'être optimiste. Oui, optimiste ! Le mot est lâché. Optimiste car confiant ! Confiant dans l'avenir qui s'ouvre devant nous.

Telles les pierres que l'architecte doit polir pour construire le mur qui soutiendra l'édifice, nous avons chers confrères, une chance extraordinaire. Celle de vivre un moment absolument exceptionnel. Celui rare qui est donné à des femmes et à des hommes de construire leur propre avenir.

Nous avons en quelques mois eu droit à une série de rapports posant des pistes, ouvrant des zones de réflexion, projetant de nouveaux territoires : du rapport Attali au rapport Léger, en passant par celui de Guinchard pour arriver à celui de Darrois.

Mes confrères, nous avons une chance unique ; une chance que peu de nos prédécesseurs ont eu. Celle de définir, ici et maintenant, ce que nous voulons faire de notre profession, pas celle d'aujourd'hui, ni même celle de demain mais bien celle d'après-demain.

Cette chaîne que j'évoquais tout à l'heure en début de rentrée en rendant hommage à nos disparus, nous avons l'opportunité exceptionnelle de la renforcer et de la compléter pour les générations futures. Je l'appelle de toute ma farouche énergie. Et conviction avec force et vigueur, et vous avez appris au cours de ces derniers mois à la connaître,

à construire ensemble cette nouvelle profession que nous appelons de nos vœux.

J'ai fait un rêve... J'ai fait un rêve... Celui de faire tomber les limites, celui de l'absence de crainte de passer les limites, celui de repousser les frontières.

L'acte d'avocat est un premier pas, l'avocat en entreprise en est un autre. La reconnaissance, notamment financière, de l'accompagnement par notre profession des plus démunis est celui d'après. La construction d'une grande profession de droit en est nécessairement le suivant. Et le renforcement de nos ordres en les regroupant en est aussi un autre.

Mes confrères. Vous m'avez appris en ces quelques mois passés à vos côtés à ouvrir modestement mais résolument la voie. Vous m'avez appris ce que les mots d'altruisme, les mots de générosité, de fraternité avaient comme portée et vécu dans notre profession.

Tous les jours vous acceptez la tête haute d'aider le chef d'entreprise, que ce soit d'une PME ou d'une multinationale dans la difficulté ou l'hésitation.

Tous les jours vous acceptez la tête haute d'aider l'homme, la femme, l'enfant en quête de justice.

Tous les jours, vous acceptez de répondre à mes sollicitations nombreuses et vous vous mettez généreusement au service de l'autre, qu'il soit justiciable ou confrère dans le besoin.

Mes confrères, j'ai fait un rêve. Celui que nous nous levions, celui que nous affirmions avec fierté nos valeurs humanistes, celui que nous remettions nos pas dans ceux de nos glorieux aînés. Nous sommes par essence les défenseurs de toutes les libertés individuelles ou entrepreneuriales, autrement dit de la liberté, tout simplement.

Vous m'avez, si besoin en était, convaincu que de notre intelligence collective doit jaillir les ferments de notre vision du monde plus solidaire, plus tolérant, plus à l'écoute, plus respectueux de l'autre, j'allais dire plus humain.

Saint-Exupéry nous a rappelé que dans la vie, il n'y a pas de solution. Il n'y a que des forces en marche, il faut savoir les créer et les solutions suivent. Alors mobilisons-nous, mobilisons-nous plus que jamais. C'est maintenant que nous devons saisir l'opportunité de vivre pleinement le serment que nous avons prononcé et dont chacun des mots doit résonner dans nos têtes et guider nos convictions.

Oui confrères, oui Mesdames et messieurs, et je m'adresse pour terminer à chacun d'entre vous dans cette salle ce soir, quelle que soit sa place, quelle que soit sa fonction, quel que soit son rôle, sa responsabilité dans la société, qu'il soit ce soir le plus visible ou le plus obscur, le plus puissant ou le plus modeste. Je considère que la dignité de l'homme n'est pas de réagir mais d'agir. Je vous remercie.

Diffusion de l'interview du Bâtonnier Quibel sur écran géant

Retranscription

« La rentrée de la Conférence du Barreau c'est un procès simulé d'une personnalité qui va être accusée et défendue par des avocats que l'on nomme Secrétaire de la conférence, qui auront passé préalablement des tours éliminatoires. Et chaque année, nous désignons donc deux avocats secrétaires de la conférence. Un certain nombre de Barreaux ont des rentrées, la nôtre est assez originale car il s'agit d'un procès d'une personnalité, alors que dans beaucoup de Barreaux, ce ne sont que des discours. Ça a germé dans mon esprit lorsque j'ai été élu bâtonnier en 1985. À l'époque de la création de la conférence, nous n'étions qu'environ 200 avocats. Aujourd'hui, nous sommes 1 800 avocats, le barreau a évolué mais la conférence est restée. »

Ce sont les secrétaires qui sont élus qui vont choisir leurs candidats. Donc ils ont libre cours. Le bâtonnier a peut-être son mot à dire mais en tout cas le choix est libre. C'est pour ça que nous avons des hommes politiques de gauche comme de droite, des gens du show business, des humoristes, puisqu'on a eu également Marc Jolivet et c'est laissé au libre choix des secrétaires de la conférence.

Bâtonnier Dutheil :

Mesdames et Messieurs, chers confrères, sans transition aucune je vous propose d'accueillir immédiatement pour commencer ce procès les deux secrétaires de la conférence 2009, respectivement l'accusation et la défense. Et je vais maintenant appeler, non sans un certain plaisir, notre accusé d'un soir s'il veut bien venir nous rejoindre, Monsieur Toubon.



*Monsieur Toubon,
compte-tenu de votre personnalité,
après mûre réflexion avec la Cour,
nous renonçons à toute forme de débat.
Monsieur l'avocat général,
je vous passe immédiatement la parole
pour vos réquisitions.*



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE GRÉGORY DUMONT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, avant toute chose, j'aimerais vous faire part de ma profonde frustration. En tant que jeune avocat général comme tous les autres, je rêve de faire le procès d'une star, un rugbyman ou un judoka reconverti, je veux du people, du bling-bling, une Rachida Dati ! Et puis ce soir, ce soir, c'est Jacques Toubon... Que les plus anciens d'entre vous auront peut-être reconnu...

Moi, Jacques Toubon me fait penser à ces vieux chanteurs dont ma grand-mère est fan mais qui moi ne me parlent pas, c'est pour ça que je suis déçu. Je voulais une rock star et me voilà en plein cœur de la tournée «Âge tendre et tête de bois». D'autant qu'au niveau infractions Monsieur Toubon, vous ne m'avez pas gâté. Pas un cadavre dans le placard, pas de tourisme sexuel, pas même un harcèlement de stagiaire : rien de croustillant, que des petits délits ! Enfin, Philippe Courroye m'a dit avec un peu de conviction, on peut faire passer un simple voleur de bonbons pour Al Capone. Alors je pense à ma carrière et je me lance.

(Emphatique) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, il y aura un avant et un après procès Toubon ! Car Jacques Toubon est le plus dangereux délinquant jamais jugé à Nanterre ! Vous avez eu raison de le faire amener sous bonne escorte et de lui avoir mis un bracelet électronique... Ah non, pardon, c'est une Rolex, au temps pour moi.

Peu importe, l'accusé est dangereux. Il est multirécidiviste puisqu'il comparait ce soir pour la bagatelle d'une demi-douzaine de chefs d'accusation. Usage de stupéfiants que je démontrerai en deux mots ; tentative d'entrave à la liberté d'expression ; mise en danger délibérée ; enlèvement ; usurpation de titre et enfin escroquerie. Mais avant d'en venir au fond, posons-nous cette question habituelle. Comment en est-on arrivé là ?

Eh bien, la réponse est dans le parcours de l'accusé. Jacques Toubon est né dans le sud de la France. Il fait ses premières armes dans le milieu niçois. Il tente bien d'avoir une scolarité normale, mais c'est un échec. Il s'inscrit en droit public, mais finalement s'arrête à la licence. Désœuvré et sans avenir, il n'a même pas 20 ans quand il touche pour la première fois à la politique. Et là, c'est le drame : il se pique au jeu, prend la politique pour son héroïne et devient très vite accro. Tout ceci le conduit inévitablement à Sciences Po : Sciences Po Lyon, pas à Paris... A ce stade, nous en sommes encore à la petite délinquance de province, mais tout s'enchaîne très vite quand en 1963, il monte à la capitale et intègre l'ENA, l'École Nationale de l'Arnaque. Ironie du sort, il fait partie de la promotion Stendhal or tel Julien Sorel dans Le Rouge et le noir, livre de chevet de Monsieur le Bâtonnier, c'est bien son ambition qui a conduit Jacques Toubon jusqu'à cette Cour. Sur les bancs de l'ENA, il va côtoyer d'autres brigands comme lui : Ernest-Antoine Seillière, surnommé par ses camarades « le Zorro des pauvres », Lionel Jospin dit « la frousse », toujours le premier à prendre la fuite et puis son ami Jean-Pierre Chevènement, un dur qui n'a peur de rien.

Mais Jacques Toubon va se choisir un autre mentor, quelqu'un de plus âgé que lui (c'est la règle dans ce milieu !), il va prendre un autre Jacques, Jacques Chirac. Et à eux deux, ils vont faire les 400 coups en créant notamment leur bande. Ce ne sera pas les Sharks, ni la bande à Bonnot, mais la bande du RPR. Réactionnaires, Provocateurs, Resquilleurs !

Forcément, avec une vie occulte aussi mouvementée, pendant ce temps au niveau professionnel, l'accusé enchaîne les petits CDD. Ministre de la Culture, deux ans ; Ministre de la Justice, deux ans ; Député européen ; Président de la Cité de l'immigration.



Bref, que des emplois précaires ! Il devient même intermittent du spectacle en présidant Eurimages qui est un fond soutenant le cinéma européen et qui fait les beaux jours d'Arte.

Il a aussi écrit un livre, que j'ai lu, livre intitulé : « Pour en finir avec la peur ». Cet ouvrage a reçu un prix... 10 €. Eh oui, Monsieur le Président ! Je n'ai pas investi que de ma personne dans ce réquisitoire.

Faute d'avoir écrit les plus belles pages de la littérature, l'accusé a rempli celle de son casier car évidemment, il a un casier. Il a déjà été condamné à plusieurs reprises. Une première fois pour avoir accusé François Mitterrand de représenter « les dictateurs, les sadiques », insulte honteuse envers le Président d'une si belle démocratie qu'est la France... comme a pu le constater il n'y a pas si longtemps le Colonel Kadhafi. Puis, à plusieurs reprises, Jacques Toubon a été condamné pour contravention au code de la route. Au volant, Jacques Toubon est donc hystérique, agressif, voire carrément violent, puisqu'à sa dernière contravention, il a eu une vive altercation avec les autorités. Alors Monsieur Toubon, on n'a pas peur du gendarme !

Tout ceci pour vous démontrer qu'en étant relativement calme ce soir, l'accusé vous masque son vrai visage, n'est-ce pas monsieur Toubon ? Ce qui n'a rien d'étonnant d'ailleurs lorsque l'on connaît le profil psychologique de l'accusé. Notre expert psychiatre ayant sombré dans la névrose, déformation professionnelle... et puis surtout, on pouvait plus le payer depuis des mois... C'est donc finalement sur Internet que je me suis procuré le profil psychologique de l'accusé sur un site très sérieux « Astrotheme.fr ». Et oui, depuis que les avocats de la défense invoquent l'astrologie, le parquet s'adapte ! Le rapport est ici, vous en avez bien évidemment une copie au dossier. Et on y apprend qu'en astrologie chinoise, l'accusé est «serpent de métal». Oui, vous avez bien entendu un serpent de métal. Le serpent, symbole dans la Bible de la trahison et du péché. Adam et Ève ont fait confiance au serpent et au final, ils ont mangé des pommes ! Le profil psychologique de l'accusé montre donc que celui-ci est calculateur, machiavélique et prédisposé aux crimes de sang froid !

Vous comprenez maintenant pourquoi Jacques Toubon a pu commettre autant d'infractions, comme le prouve le dossier d'instruction. Réforme de



l'instruction oblige, celle-ci n'a été que débutée par feu le juge d'instruction à qui ce soir, j'aimerais rendre un dernier hommage : (*imitant la voix de Frédéric Mitterrand*) « Oh toi, jeune et beau magistrat, vierge de toute expérience, on t'a reproché d'avoir instruit trop à charge... »

Bon, en même temps, grâce à une réforme récente que je me suis empressé d'appliquer par anticipation, j'ai pu reprendre l'intégralité de cette instruction, totalement à charge, mais cette fois en toute légitimité. Et il ressort du dossier que pendant toute sa carrière, Jacques Toubon n'a eu de cesse que de porter atteinte à l'ordre public. Rappelons tout d'abord que lorsqu'il était Ministre de la Culture, Jacques Toubon a voulu supprimer le week-end ! Oui, l'accusé a voulu abolir vos week-ends !

En effet, dans le projet de loi sur l'emploi de la langue française, le projet de loi Toubon, surnommé par ses détracteurs projet de loi « AllGood », souvenez-vous oui... l'accusé a voulu supprimer le mot week-end pour le remplacer par le terme attention... « vacancelle », l'accusé ne manque pas d'imagination, et ainsi le projet de loi contenait une liste de mots à utiliser à la place des termes anglais. Je ne résiste pas à la tentation de vous citer un deuxième exemple : Jacques Toubon voulait remplacer le mot « designer » par le terme « styliqueur ». « Sty-liqueur », un mot qui sent bon la France... A ce rythme-là, pourquoi pas gros trinqueur ou grand descendeur ? Monsieur le Président, je vous avais promis de prouver l'infraction d'usage de stupéfiants en deux mots. Eh bien, je crois qu'entre *vacancelle* et *styliqueur* la démonstration est faite, CQFD Monsieur le Président.

Mais contrairement à Rimbaud, l'accusé n'a pas usé de substances illicites dans un but créatif mais prohibitif puisque le projet de loi Toubon constitue aussi une tentative d'entrave à la liberté d'expression des Français. L'accusé a fait très fort, du deux en un : un seul projet de loi pour deux infractions ! J'ai dit « tentative » d'entrave seulement, car grâce à l'intervention salvatrice du Conseil Constitutionnel, la liste de mots a été écartée. Mais en droit pénal, comme pour les cadeaux de fête des mères, c'est l'intention qui compte ! Jacques Toubon doit donc répondre ce soir de sa tentative d'infraction, une tentative à contretemps, à contresens, à contre-courant.

À contretemps, puisque le projet loi Toubon faisait fi de siècles d'histoire entre la France et les pays anglo-saxons. Au XI^{ème} siècle, quand Guillaume le Conquérant envahit l'Angleterre, il a permis l'introduction dans la langue anglaise de mots français : Tour Eiffel, Moulin Rouge, etc. L'anglais vient donc en partie du français ! De même, plus proche de nous, la libération de la France du joug nazi par des soldats anglais et américains a favorisé l'essor dans la langue française de mots anglais. L'interpénétration entre ces deux langages est un héritage de l'histoire. Le projet de loi Toubon était donc archaïque et donne envie de dire à l'accusé, à la manière de Jacques Chirac : « What do you want ? You want us to go back to Moyen Âge ? »

D'autant que sur le plan sémantique, le projet de loi Toubon était un non-sens. Le recours à l'anglais est parfois très utile pour compléter le français, pour exprimer d'autres sentiments, d'autres idées. Un seul exemple suffira, je le tire de la campagne pour la Constitution européenne. Le mot français « oui » exprime tout simplement une réponse positive, basique, alors que le terme anglais « yes » a une signification beaucoup plus complexe. Il permet d'exprimer une affirmation teintée de négation, comme avait tenté d'expliquer à l'époque Jean-Pierre Raffarin : « the yes needs the no to win against the no ». Ce qui prouve bien que le recours à l'anglais est parfois nécessaire, quitte, dans certains cas, à donner aux mots anglais une signification différente de leur définition d'origine. Ainsi, le mot anglais « clear » qualifiant en quelque chose de clair et limpide a donné en France « Clearstream », synonyme au contraire de manipulation sombre et complexe.

Enfin, le projet de loi Toubon était totalement à contre-courant. Tous les avocats d'affaires, ou plutôt les « lawyers » vous le diront : l'anglais est plus chic que le français ; seul l'anglais est bankable, le français, c'est cheap ! Par exemple, à l'issue d'une réunion, les lawyers vont dire : « Bon Paul, tu me feras un débriefing du brainstorming, tu me draftes un mail façon bullet-points et ton mail tu me le shootes ». Voilà Jack, ça c'est business, c'est efficace et on comprend très bien. Alors que si les lawyers devaient suivre vos préceptes, ils seraient obligés de dire : « Mon très cher Paul, je vous prie de bien vouloir me résumer l'issue de la

réunion de réflexion en m'écrivant, s'il vous plaît, un courriel synthétique que vous m'enverrez sur mon ordinateur. Je vous prie d'agréer, mon très cher Paul, mes salutations distinguées ». Bref, formule nulle ! trop longue ! « total out of the cash » ! Et pendant ce temps-là, monsieur Toubon, le business, il ne se fait pas tout seul ! Jacques Toubon voulait tuer le « business » des « lawyers » !

Et il ne s'agissait là que d'une tentative... Alors que sur les ondes, l'infraction de mise en danger délibérée a été consommée. Et de trois monsieur le Président ! En effet, une autre loi Toubon obligeait la diffusion sur vos radios d'au moins 40 % de chansons françaises. Pour légitimer cette obligation, on a invoqué les Brel, Brassens, Goldman ou encore Cabrel, en oubliant que les uns composent désormais pour l'éternité et que les autres n'avaient pas besoin de quotas légaux pour être diffusés. Qui était donc concerné par la loi Toubon ? Tous les chanteurs français que les animateurs radio eux-mêmes n'osaient pas diffuser. Jacques Toubon a donc exposé tous les Français à de graves lésions des tympans, voire des neurones. Pour preuve, suite au vote de la loi, quels sont les nouveaux Brel et Brassens qui ont émergé ? Les boys bands ! Oui Monsieur le Bâtonnier, souvenez-vous, vos posters des To Be Free. Vous savez maintenant que l'homme à l'origine du phénomène Boys Band était Jacques Toubon ! Ah merci Monsieur Toubon !

Évidemment, j'entends déjà murmurer de l'autre côté de la barre une objection. Le phénomène Boys Band est ancien, l'infraction serait prescrite. Pas du tout ! La loi Toubon du 1^{er} février 1994 produit encore ses effets dévastateurs et « *y'a quelqu'un qui m'a dit qu'elle durait encore. C'est quelqu'un qui m'a dit qu'elle...* ». L'infraction est donc continue, elle n'est pas prescrite. C'est à cause de la loi Toubon que chaque jour, sur vos radios, des groupes professent leur haine de la police et de la justice. C'est à cause de la loi Toubon que certains rappeurs peuvent diffuser leurs propos outranciers, sexistes, inacceptables pour un avocat général. L'accusé, lui, aime le jazz, musique américaine et qui plus est, sans paroles. Il se savait donc hors de danger.

Et pour ceux qui douteraient encore de l'infraction de mise en danger délibérée, je citerai un court extrait

de la chanson DJ de la chanteuse Diam's, dont le succès a été rendu possible par la loi Toubon. Je cite l'artiste : « *j'sais que j'suis pas une bombe latine ni une blonde platine, DJ. Laisse-moi kiffer la vibes avec mon mec, j'suis pas d'humeur à ce qu'on prenne la tête* ». La langue de Molière à son apogée ! Merci Monsieur Toubon !

On pourrait raisonnablement penser qu'après avoir quitté le ministère de la Culture, l'accusé se soit remis dans le droit chemin. Erreur ! En tant que ministre de la Justice, il a fait bien pire ! Show must go on, mister Toubon !

Petit rappel des faits : nous sommes en 1996, en plein cœur des affaires Tiberi. Xavière Tiberi est soupçonnée d'avoir reçu une somme astronomique pour avoir rédigé un rapport qu'il était tout autant : trois pages truffées de fautes d'orthographe. Et c'est là, monsieur le bâtonnier, qu'il faut bien se concentrer parce que ça se complique. Le procureur de l'époque, Laurent Davenas, décide de la simple ouverture d'une enquête préliminaire. Mais son adjoint, le perfide Hubert Dujardin, profite des vacances de Laurent Davenas dans l'Himalaya avec ses amis pour prendre une tout autre décision bien plus inquiétante pour Xavière Tiberi : l'ouverture d'une information judiciaire. Dès qu'il apprend la nouvelle, Jacques Toubon panique et fait immédiatement envoyer un hélicoptère dans l'Himalaya chercher Laurent Davenas, plus vite que Jack Bauer. Oh pardon, Jacques Boère... Le procureur Davenas est précipitamment arraché à ses amis, sa liberté d'aller et venir est bafouée pour monter dans cet hélicoptère : Jacques Toubon a fait enlever le procureur Davenas. J'aurais aimé vous diffuser les images, mais vous connaissez tous comme moi le budget de la justice ! Pour résumer, nous connaissions le film *Sept ans au Tibet*, Jacques Toubon a inventé un nouveau concept : *Sept minutes au Tibet* ! Vous me direz, c'est toujours sept de plus que le Dalai-lama !

Alors certains ont cherché à savoir si Jacques Toubon souhaitait protéger Xavière Tiberi. Ce soir, j'aimerais que ces polémiques se dégonflent ou plutôt qu'elles fassent «pschitt». Alors je les laisse à ceux qui adorent perturber le secret de l'instruction, c'est-à-dire les journalistes... Non, ce soir j'aimerais me centrer sur le vrai problème : comment Jacques Toubon a-t-il pu

oser déranger un procureur pendant ses vacances ? Les vacances d'un procureur ! Mais qu'est-ce qui vous a pris monsieur Toubon ! Non mais imaginez... Imaginez si cet été, Michèle Alliot-Marie avait fait enlever Philippe Courroye au camping des Flots Bleus : impensable ! Abracadabrantastique ! En 1996, Jacques Toubon a commis l'irréparable. Car ceux qui arpentent les couloirs du tribunal vous le diront, nos procureurs sont sur les nerfs, ils subissent plus de pression que les salariés de France Télécom. Ils ont besoin de vacances. Nos procureurs sont fatigués, à tel point que certains même perdraient pied et demanderaient des acquittements, preuve évidente de la faiblesse d'un magistrat surmené. Car, comme l'écrit un auteur : « *sur le plan des relations humaines, il est certainement moins difficile, plus gratifiant d'absoudre que de punir. Mais c'est une démission que de s'abandonner à cette pente : mieux vaut alors exercer un autre métier ! La justice pénale requiert du courage, de la force d'âme devant l'homme que l'on va condamner...* ». Cet auteur, c'est Jacques Toubon lui-même dans son livre p107 (et oui monsieur Toubon, y a des soirs comme ça...).

Après avoir mené autant de forfaits depuis la capitale, réflexe classique du délinquant, l'accusé prend la fuite, non pas à Varennes, ni à l'île de Ré, mais à Strasbourg en se faisant élire député européen. Et là-bas, il va tenter de se faire une réputation de travailleur acharné, de Stakhanov de Strasbourg. Mais on ne change pas aussi facilement ? Non. Jacques Toubon s'est arrogé de façon illégitime le titre de « super-député européen » et par là même, il a commis une nouvelle infraction, celle d'usurpation de titre !

Pour s'en convaincre, il faut analyser le travail de Jacques Toubon au Parlement. Tâche difficile car à cause des médias, quand on parle de l'Europe, on peut facilement pratiquer la maïeutique de Socrate : on sait que l'on ne sait rien ! Enfin, si malgré tout on parvient à franchir la barrière du silence médiatique, c'est là que la supercherie et l'usurpation de titre apparaissent au grand jour.

Quels sont les dossiers traités par Jacques Toubon au Parlement ? Premier grand dossier : la sécurité. Pas mal la sécurité ! Thème récurrent, thème porteur ! Oui, sauf qu'avec Jacques Toubon, on ne parle pas de la sécurité



nationale, ni même de la sécurité européenne, mais de « la sécurité des jouets », car on ne le dit pas assez mais le parlementaire européen est joueur. Forcément, avec 23 langues officielles il n'y a pas de débat possible alors chacun s'amuse dans son coin ! On croyait Jacques Toubon plongé dans ses rapports, alors qu'en réalité il testait des Playmobils ou encore s'exerçait au Docteur Maboul. Quand il ne regardait pas tout simplement la télévision, puisque son deuxième grand dossier était « l'audiovisuel ». Espérons au moins qu'il regardait La Chaîne Parlementaire !

Enfin je zappe tout de suite sur le dernier grand dossier : le dossier turc. Jacques Toubon a dit non à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Des heures de travail affichées pour avoir fait comme François Bayrou, c'est-à-dire ouvrir un atlas bien au milieu et constater que la Turquie n'est pas en Europe. A quoi correspondent donc ces heures de prétendu travail ? Grâce à une délégation du Barreau des Hauts-de-Seine au printemps dernier à Bruxelles, j'ai pu me procurer la véritable documentation utilisée par l'accusé. Il s'agissait en réalité des catalogues Jet tours, Club Med et Nouvelles Frontières ! Le prétendu Stakhanov de Strasbourg préparait ses vacances au soleil. Son titre a été usurpé ! L'accusé vous a menti ! Comme il vous a menti depuis des années sur son appartenance politique !

Vous croyez Jacques Toubon de droite, escroquerie ! L'accusé est de gauche, pire encore, il est même socialiste comme Jacques Chirac. Après *L'illusion comique de Corneille*, l'illusion politique de Jacques Toubon : une vraie tragédie !

Tout au long de sa carrière, les indices de l'escroquerie étaient sous-jacents : son amitié avec Jean-Pierre Chevènement ; le fait que depuis des années Jacques Toubon arbore fièrement la même coupe de cheveux que Laurent Fabius... et puis surtout son livre où il parle des logements sociaux et dans lequel il insère des messages subliminaux, comme page 70 quand il écrit : « *Qui dit régime de droite ne dit pas forcément régime antidémocratique* », phrase qu'on nous enseigne désormais à Bordeaux.

Mais c'est depuis le départ de Jacques Chirac de l'Élysée que les éléments de preuve sont foison.

Quand on a arrêté Jacques Toubon, il préparait l'année de l'Afrique pour 2010. Jacques Toubon aime donc l'Afrique, comme Ségolène Royal. Alors, certes, lui ne s'habille pas en tenue locale et ne prononce pas pour d'autres des excuses bien trop orchestrées pour entrer dans l'histoire ; chacun son style. Jacques Toubon préfère, comme en juillet dernier, soutenir des élections « semi-démocratiques » au Congo. Après Toubon au Tibet, Toubon au Congo !

Plus révélateur encore : comment Jacques Toubon peut-il se dire de droite alors que son prétendu parti, l'UMP, l'a oublié lors des élections européennes ? Notre président s'est entêté à mettre à sa place Rachida Dati ! Et c'est d'ailleurs parce qu'il n'a pas été réélu que nous avons pu arrêter Jacques Toubon : au final, s'il l'accusé est ici ce soir, c'est par la volonté, par l'acharnement d'un seul homme, Nicolas Sarkozy !

De même, comment Jacques Toubon peut-il présider la Cité de l'immigration et en même temps soutenir l'action menée par Brice Hortefeux puis Eric Besson ? Eric Besson, qui, je l'annonce, fera bientôt l'objet d'un mandat d'amener, pour lui avoir dit un jour qu'il était de gauche, car d'après un cousin auvergnat, il serait pire que Brice Hortefeux : c'est l'ennui avec les ministres de l'Immigration, « tant qu'il y en a qu'un, ça va » mais au bout de deux, il y a déjà des problèmes.

Enfin, comment Jacques Toubon, lui, le défenseur de la langue française, peut-il se dire de droite alors que, c'est bien connu, la droite ne fait pas avancer la langue française ? Entre un président, « qu'est-ce qu'il est » aussi à l'aise avec la syntaxe que la course à pied, Christine Lagarde qui préfère l'anglais au français et surtout Fadela Amara qui s'exprime... comme elle peut ! Alors qu'à gauche, au Parti socialiste, dans le vrai parti de l'accusé, on lutte pour améliorer la langue française. La «bravitude», c'est bien à gauche qu'on l'a inventée ! Et c'est à gauche que, jour après jour, au Cimetière des Éléphants, les Femmes Savantes du PS réinventent les mots « amitié » et « fra-ter-ni-té ».

L'accusé est donc forcément socialiste ! L'escroquerie est avérée !

Alors, face à tant d'infractions, je vous pose la question : qu'est-ce que je dois faire ? Qu'est-ce que

je dois faire ? Laisser un délinquant impuni ? Je ne l'autoriserai pas ! L'accusé doit donc être condamné !

Reste alors un dernier problème, mais le plus délicat, celui du choix de la peine. En l'occurrence, les peines classiques sont totalement inadaptées. Vous n'allez pas enfermer Jacques Toubon dans une prison surpeuplée si c'est pour que l'accusé partage sa cellule avec un filou condamné par exemple au hasard pour emplois fictifs ou encore trafic de faux électeurs et qu'il ressorte encore plus dangereux qu'avant : je vous dis NON, je m'y oppose fermement ! Je n'oublie pas que même derrière un « serpent de métal », il y a un petit cœur qui bat. Doit-on dans ce cas condamner Jacques Toubon à une peine d'amende ? Non, trop vulgaire : ne comptez pas sur moi pour parler argent avec un homme politique !

À personnalité exceptionnelle, peine exceptionnelle ! C'est pourquoi je propose une peine nouvelle, encore en rodage, mais qui a déjà fait ses preuves : c'est bien sûr, vous l'aurez compris, l'exil au Québec ! Le Québec : ses chanteuses à voix, son sirop d'érable

et ses hommes politiques français en exil ! Cette peine est parfaitement appropriée. En éloignant Jacques Toubon de l'Union européenne vous éviterez ainsi tout risque d'atteinte à l'ordre public français ou européen. Et puis, point important, même si on l'oublie parfois, cette peine serait en corrélation avec la personnalité de l'accusé. Au Québec, les mots anglo-saxons sont bannis. En outre, l'accusé a dit un jour : « *Il faut contraindre les hommes à être libres* ». Grâce à la peine proposée, Jacques Toubon sera libre d'errer dans les grands espaces québécois en s'écriant « Vive le Québec libre ! ». C'est pourquoi je vous demande de condamner Jacques Toubon à une peine d'exil de quatre ans, assortie d'une période de sûreté de deux ans. C'est le tarif !

Ainsi monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, comme aurait pu le dire son complice de toujours, Jacques Chirac, grâce à cette peine, n'en doutons pas, l'accusé Jacques Toubon, multirécidiviste, deviendra « le meilleur d'entre nous » !



*Bâtonnier :
Maître, vous avez la parole.*



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE ÉMILIE GANEM

(s'adressant à son client Jacques Toubon) Une seconde... on va pouvoir se détendre Jacques. Avec des réquisitions comme ça mais je me sens... si vous saviez... Ra-ssu-rée ! Pour vous, pour moi aussi... Vous savez, en ce moment je travaille sur des dossiers autrement plus délicats. Prenez celui de l'élection de Jean Sarkozy à la tête de l'EPAD. C'est moi qui l'en ai dissuadé. Je lui ai dit : « Jean, avec un dossier comme ça, on va droit dans le mur »...

Jusqu'à tout à l'heure, j'étais persuadée qu'il allait vous mettre sur le dos ces histoires des années 90 : les affaires de vos amis qu'on vous accusait d'enterrer quand vous étiez Garde des Sceaux : le saucissonnage des affaires, le classement sans suite des affaires et la police qui refusait son concours à la justice... Vous, Garde des Sceaux, on vous appelait le Ministre des affaires. Quelle infamie ! Pourquoi pas le fossoyeur du RPR pendant qu'on y était ?

Et vous voyez, je pensais même qu'on allait tomber jusque dans l'égout en vous ressortant les affaires pour lesquelles vous avez été innocenté mais que vos amis politiques vous ont bien fait payer... On peut en parler librement maintenant : la Cour n'est même pas saisie !! Vous voyez, finalement c'est Monsieur l'avocat général qui me fait de la peine... une demi-heure pour nous parler de quoi ? Des boys bands, de Docteur Maboul et de Tintin au Congo... ah bah elle est belle l'éloquence du parquet.

Monsieur le Président,
Messieurs de la Cour,
Mesdames et Messieurs les jurés,
c'est un grand honneur pour moi d'assurer aujourd'hui la défense d'un homme qui, je vous le rappelle, anc...

...Qui a dit coupable... ?

Ah non monsieur le Président, on avait dit qu'on la jouait réglo cette fois-ci !! Bon, je reprends.

C'est un grand honneur pour moi disais-je d'assurer aujourd'hui la défense d'un homme qui est, je vous le rappelle, ancien maire, ancien député, ancien secrétaire du RPR, ancien ministre de la Culture, ancien garde des Sceaux et actuel président du Conseil d'orientation de la Cité de l'immigration et président d'Eurimages (pff).

Vous l'avez compris, le procès de ce soir n'est pas réellement celui de cet homme qui est assis à mes côtés, mais de celui qu'il a été. Et à travers son procès il s'agit en réalité de celui d'une époque... Une époque qui ne nous paraît pas si lointaine. Mais quand on regarde le visage de mon client, c'est une bouffée de nostalgie qui nous envahit...

Quand je le regarde, je me souviens du slogan « Mangez des pommes » et des photos de Mazarine dans la presse avec son père. Je me souviens de la Golf GTI de mon voisin et des posters de Patrick Bruel dans la chambre de ma sœur. Je me souviens des Tatoo, des Be-Bop, des Tam-Tam qui annonçaient nos iPhone et nos BlackBerry. Et je me souviens surtout des trompettes de Jéricho sur la cravate de Bill Clinton, quand Rabin et Arafat se sont enfin serrés la main.

Le procès qu'on lui fait honteusement aujourd'hui n'a rien à voir avec ce qu'il est, mais avec ce qu'il représente. Il est l'homme d'une politique de droite, d'un autre temps. C'est presque le procès d'un lampiste. Mon client est en réalité un véritable gaulliste : et dans ma bouche, c'est un compliment. Et je le dis d'autant plus honnêtement que je ne pensais pas pouvoir dire ça un jour...



Il est dans toute vie des ruptures, des cassures à partir desquelles vous n'êtes, sans avoir réellement changé, plus tout à fait le même. C'est un France-Allemagne 82 pour un supporter de foot... C'est la chute du mur de Berlin... pour un agent de la Stasi. Et cette rupture, cette cassure, pour vous Jacques, c'est la place Vendôme.

« Ô cruel souvenir de votre gloire passée, œuvre de tant de jours en un jour effacée ».

C'est après cela que vous deviendrez à tout jamais « l'ancien numéro 1 de demain », le « meilleur espoir masculin du RPR » de la décennie passée. Car voyez-vous, monsieur le Président, le ministère de la Justice est en fait un linceul pour les hommes politiques. C'est du moins ce que mon client indiquait en côte D137, je parle sous votre contrôle : « *Quand vous voulez saboter une carrière politique, allez au ministère de la Justice. On y entre debout, on en ressort les pieds devant. C'est la tradition française* » (p.28).

Un témoin aujourd'hui disparu, Michel Crépeau... Michel Crépeau ?... bah si Michel Crépeau ! Garde des Sceaux en mars 86 ! Michel Crépeau précise en

côte D156 je le cite : « *J'ai été avocat pendant 28 ans et Garde des Sceaux pendant 28 jours* ».

Mais s'il a été le seul ministre de la Justice à ne jamais avoir commis d'erreur c'est tout simplement parce qu'il n'en a pas eu le temps ! Alors, en dépit de la gravité des accusations portées à l'encontre de mon client, Monsieur L'avocat Général, ce soir, je suis d'humeur badine et je vous mets au défi de me citer un seul ancien garde des Sceaux toujours debout...

(s'adressant vers la salle) Non, à part Robert Badinter... bah non c'est trop facile.

Avant la place Vendôme, mon client était de ceux, peu nombreux, qui étaient favorables à l'indépendance des magistrats du parquet, le seul au gouvernement à défendre cette thèse. Mais le ministre de la Justice ne rend pas la justice et le Garde des Sceaux ne scelle pas les réformes...

Bien sûr c'était avant, avant cette rupture, avant l'hélicoptère et avant qu'on voie dans la Chancellerie le bras armé du pouvoir politique. Sur ce chef



d'accusation d'enlèvement de parquetier dans l'Himalaya, je crois que mon client s'en est expliqué en cote D187, je le cite : « *il est certain que l'idée d'affréter un hélicoptère est venue de l'Intérieur* ».

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, vous apprécierez... Mais sur ce point, je constate, pour reprendre les mots de mon confrère Henri Leclerc, qu'aujourd'hui encore, plusieurs années après l'hélicoptère et plus que jamais peut-être, **quand la politique est dans le prétoire, c'est la justice qui en sort...**

Le procès qui nous occupe ce soir est en réalité un nouveau procès fait à la Chiraquie : cette chasse aux sorcières avec des magistrats aux ordres continue. (*Quoi, il y en a dans la salle ?*)...

Hier, c'était le procès d'un ancien Premier ministre. Aujourd'hui, c'est celui d'un ancien Garde des Sceaux. Demain, on le sait, ce sera celui d'un ancien Président de la République, lui qui avait déjà fait l'objet des foudres implacables du Doyen Philibeaux. Et après-demain, ce sera quoi ?! Ce sera qui ? Jean-Louis Debré, pendu à un croc de boucher ou à une colonne de Buren ?!!

Mais l'accusation s'est bien gardée de dresser le bilan du passage de mon client au ministère de la Justice. Il a pourtant été l'initiateur du double degré de juridiction en matière criminelle. Excusez du peu... L'appel des arrêts de Cour d'Assises... et vu la composition de la Cour, ça peut nous servir... Enfin, pour être tout à fait honnête, l'idée vient de lui... mais en fait, ce sera la gauche qui fera passer la loi.

On se souviendra aussi que c'est lui qui est à l'initiative du suivi des délinquants sexuels. Enfin, pour être tout à fait complète, l'idée vient de lui mais en fait, ce sera la gauche qui va voter la loi. La gauche... puis la droite... puis la droite... puis l'extrême-droite..., oups...puis encore la droite je veux dire.

On se souviendra que c'est lui qui avait demandé au parquet de requérir des peines d'emprisonnement ferme à l'encontre (lisant) des étrangers en situation irrégulière (!?)

(*en aparté*) Jacques, entre nous : ils sont au courant de ça à la Cité de l'immigration ?!

Enfin, toujours est-il qu'au Palais de justice de Nanterre aussi on se souvient très bien du Garde des Sceaux que vous avez été, Jacques. Et puis on a toujours un petit pincement au cœur quand on va à l'annexe du Tribunal, parce qu'on se souvient que c'est vous qui l'avez inauguré. Il y a même une plaque qui le rappelle. Alors de l'extérieur, le bâtiment est plutôt joli, ça ressemble à un gros Rubik's Cube transparent, mais à l'intérieur c'est un genre de... c'est une sorte de... en fait je ne trouve pas le mot... C'est un tribunal dans lequel il y a un microclimat continental à l'intérieur, très chaud en été, très froid en hiver, où pour arriver à pousser les portes, faut être un vérin hydraulique, où les sièges sont tellement inconfortables que la RATP envisage de les installer dans le métro pour dissuader les clochards de s'y asseoir...

Mais mon client n'est pas seulement un homme d'action qui coupe les rubans, il est également un homme de réflexion. Alors, comme Monsieur l'Avocat Général, je me suis procuré son ouvrage : « *Pour en finir avec la peur, la sécurité sans esprit de parti* ». Un livre sur le sentiment de peur dont la lecture du seul titre effraie.

Alors, monsieur l'Avocat Général, c'est facile. C'est facile de sortir toutes les âneries qu'un homme politique a dit en 40 ans de carrière... de ce côté de la barre nous les assumons complètement... Et comme vous semblez en avoir bien besoin, je vous aide, Monsieur l'Avocat Général. Oui, mon client a dit : « L'Europe, c'est comme les Galeries Lafayette ». Oui, mon client a dit : « la justice, c'est comme une voiture de sport ». C'est facile... Imaginez, monsieur l'Avocat Général, que j'en fasse autant avec les bêtises que vous avez pu dire pendant les 20 minutes de vos réquisitions.

C'est facile de sortir un bouquin vieux de 25 ans et de trouver cela obsolète. Qui aujourd'hui oserait en effet prôner, je cite mon client en page 177 : « *la transformation du juge d'instruction en juge de l'instruction, chargé de contrôler l'exercice des*

pouvoirs d'instruction du Parquet ». J'en conviens, ce sont des âneries, mais certainement pas des délits et encore moins des crimes !

Dans cet essai, mon client se faisait fort de distinguer le sentiment d'insécurité et la réalité de la délinquance. Il expliquait qu'« *il faut être à l'écoute des Français sans se laisser aller à céder aux sirènes du populisme et à compromettre les grands principes. Face à la délinquance et à la criminalité, la tentation du dent pour dent est forte. Le rôle du politique est d'y résister* ».

La réalité qui nous gouverne aujourd'hui est un peu différente de la cité idéale que vous aviez rêvée en 1984. De nos jours, la politique pénale du gouvernement s'apparente plutôt à la loi du Talion, tel que Garibaldi l'avait revisitée : « pour un œil, les deux yeux, pour une dent, toute la gueule ».

Pour être à l'écoute des Français, mon client indiquait dans son ouvrage : « *Dans la vie quotidienne, on a l'impression que les quartiers à forte densité d'immigrés sont plus dangereux que les autres. Le sentiment d'insécurité y est en tout cas plus prégnant* ». Mais pourquoi croyez-vous que mon client ait quitté le Parlement européen ? Mais c'est parce qu'il avait peur ! Il y a plein d'étrangers là-bas... : des gens dangereux, des gens violents, des suédois, des danois, des belges même ! Vous ne vous rendez pas compte, Bruxelles, c'est le Bronx !

Mais ce que je préfère dans votre ouvrage Jacques, c'est sa conclusion. Comme dans la rédaction consciencieuse d'un bon élève de sixième, il y a une conclusion pleine de foi dans le retour d'un véritable ordre moral. Une éclaircie dans ce monde plein de gros méchants. Un peu comme dans Le Radeau de la Méduse de Géricault, vous voyez : un petit brick qui apparaît au loin, à peine visible sur la ligne d'horizon baignée de l'or du soir qui tombe, le seul espoir qui puisse nous faire supporter la vue de ces cadavres amoncelés... Et quel est cet espoir sans lequel le monde nous est irrespirable ? Cet espoir vient du fait que vous aviez constaté que les gens aimaient voir au cinéma des films qui finissaient bien. Vous ne voyez pas le rapport ? Revenons-en aux textes

fondateurs : les Dents de la mer, E.T., les films de George Lucas, de Steven Spielberg, de Coppola décrivent tous une société dans laquelle les choses se remettent en ordre, où le bien l'emporte sur le mal. (...) Il y a indiscutablement (...) la possibilité d'une politique (...) visant à la restauration des valeurs fondamentales. C'est sur elle qu'on peut espérer (...) la disparition de ce sentiment de peur qui habite les Français.

(Pensive) Les dents de la mer, E.T., valeurs fondamentales... sentiment de peur... français...

(Emphatique) Et bien moi j'y crois, Jacques ! Et je suis d'accord avec vous : j'ai adoré E.T. !!!... mais c'est vrai qu'au début, j'ai eu un peu peur. Cela étant, je trouve ça un peu choquant venant d'un ministre de la Culture ayant ardemment défendu l'exception française, de considérer que notre salut ne pourrait venir que de la culture outre atlantique.

Car Monsieur L'avocat Général reproche également à Monsieur Toubon d'avoir été à l'origine d'une loi visant à protéger la langue française dans le commerce, dans les administrations, dans l'enseignement et la recherche. Et de quoi nous parliez-vous ? De prise de stupéfiant, d'entrave à la liberté d'expression, de mise en danger délibérée ?!! L'accusation confond tout...

Heidegger disait d'ailleurs que « *quelqu'un peut parler sans arrêt et sa parole ne rien dire* ».

En réalité, que prétendez-vous, monsieur l'Avocat Général ? Que l'on aurait besoin de l'anglais parce que la langue française est dépassée, démodée, obsolète... En somme, selon vous, elle serait une vieille dame que l'on ferait bien d'oublier dans son hospice. Une vieille dame dont les jupons en dentelle font un bruit de feuilles mortes, un bruit qui rappelle le tic-tac de l'horloge comtoise et le crissement du diamant que l'on pose sur un disque de Fréhel... Un son pas vraiment désagréable, mais qui rappelle aussi... confusément... le crépitement de la gégène et la pompe de la musique militaire.

Mais vous avez tort, monsieur l'Avocat Général : la langue française est bien vivante, peut-être moins orgueilleuse qu'avant, certes, mais encore

séduisante. Druon disait que l'anglais est nécessaire, mais que le français est un privilège. Allez, monsieur l'Avocat Général, je vous le concède, je suis bonne joueuse : l'anglais peut être utile dans le monde des affaires. Mais les mots qui valent la peine d'être dits et d'être écoutés, tout ce qu'il y a au monde de plus sublime et de plus profond : les mots de l'intime, les mots de l'amour, ceux qu'on fredonne à son enfant endormi, ceux qu'on murmure dans le noir à l'oreille de l'être aimé, ceux-là sont en français !

Alors, monsieur l'Avocat Général, je laisse aux avocats d'affaires que vous semblez si bien connaître, le plaisir d'être overbookés dans leurs open-spaces climatisés... mais que le soir, en rentrant chez eux, ils sachent encore dire : « *J'aimais ; j'obtiens l'aveu d'Agrippa, votre frère. Il vous parla pour moi. Peut-être sans colère, alliez-vous de mon cœur, recevoir le tribut. Titus, pour mon malheur vint, vous vit et vous plut* »

Qu'ils s'épuisent en brainstorming durant la journée, mais qu'à la nuit tombée, ils puissent encore avouer : « *Depuis cinq ans entiers, chaque jour je la vois et crois toujours la voir pour la première fois* ».

Sans halte, sans hâte, la langue française est aussi capable de s'enrichir de mots nouveaux pour dire ce qui n'existait pas avant.

Comme l'a dit Heidegger, « *aucune chose n'est où manque le mot* ».

C'est ainsi qu'en 1955, le directeur d'IBM France écrivait au latiniste Jean Perret (Jean Perret le latiniste, Monsieur le président... pas Pierre Perret) pour lui demander de l'aider à nommer la nouvelle machine créée par la firme. Le spécialiste de Virgile lui proposera alors un mot, jusque-là utilisé par Bossuet pour qualifier Dieu qui met en ordre toutes choses, et ce sera ordinateur, et ce sera le succès que l'on connaît. Au-delà d'un problème de vocabulaire, la question de la création d'une nouvelle langue est au centre de toute démarche littéraire. L'entreprise poétique de Ségolène Royal, qui crée des mots aussi audacieux que « bravitude », a été tournée en dérision. Mais Alain Rey estime



quant à lui qu'étymologiquement, cette variante de la bravoure n'a rien de scandaleux. L'on parlait bien au XVI^{ème} siècle de braverie. Et avant elle, Malherbe avait bien inventé l'esclavitude et Chateaubriand la vastitude.

Comme le dit Heidegger, « *le langage est la maison de l'être* ».

Alors, concernant cette autre loi qu'a fait voter mon client visant à instaurer un quota de chansons françaises à la radio, je constate que le ministère public chante finalement toujours la même antienne (non pas antenne, monsieur le Président... antienne). Le petit refrain lancinant du *bon vieux temps du c'était mieux avant*. A quoi bon préserver une chanson française dégénérée qui parle verlan, qui slame, qui rappe... qui, malgré votre jeunesse, vous choque, monsieur l'Avocat Général ! Et qui n'arrive pas à la hauteur selon vous, je vous cite : des Brel, Brassens, Goldman, Cabrel. Brel, Brassens, Goldman, Cabrel... Elle est un peu étonnante cette énumération : ce serait un peu comme mettre dans une même phrase Camus, Duras,... Marc Levy et Guillaume Musso...

Sachez en tout cas, et je vous le dis en toute amitié, qu'il existe bel et bien une chanson française au-delà des ondes de Chants de France. Avant, c'est vrai, il y avait des Brel, il y avait Brassens, il y avait Barbara et avant eux il y avait Trenet, Piaf et Bruant. Mais il y avait aussi des couplets que l'on a vite fait d'oublier... C'est certain : je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître... Montmartre, en ce temps-là, chantait « Maréchal, nous voilà ! » jusque sous nos fenêtres et quelques années plus tôt, à l'orée du bois de Vincennes, à l'exposition Universelle, près de ce palais des colonies dont nous reparlerons, l'on sirotait gaiement, dans une insouciance un peu naïve, un petit vin blanc sec, sous la frondaison fraîche des platanes et dans les flonflons de rengaines légères... légères... et ô combien françaises. J'ai retrouvé des paroles d'une de ces chansons oubliées et je ne résiste pas à l'envie de vous en faire profiter ce soir. Cette chanson s'appelle « Nénuphar le petit noir » (si, si elle est tout à fait authentique) mais avant de commencer, remarquez la richesse des rimes

et la finesse de la chute : « *Quittant son pays, un p'tit négro de l'Afrique Centrale vint jusqu'à Paris pour voir l'exposition coloniale. C'est Nénuphar, un joyeux lascar. Pour être élégant, c'est aux pieds qu'il mettait ses gants* ». Et oui ! À l'époque, les chansons françaises avaient cette élégance... cette élégance « racée » que l'on ne retrouve plus aujourd'hui... Et je pense que ni la délicatesse toute féminine de Diam's, ni le dépit amoureux chanté par Orelsan ne sauraient égaler ces refrains, heureusement et définitivement, je l'espère, oubliés.

On le voit bien, ni pure ni soumise..., la langue française parvient encore à faire entendre sa voix.

C'est celle d'un **accusé**, Dominique de Villepin, à la tribune des Nations-Unies contre le vote de la guerre en Irak.

C'est celle d'un **immigré**, Tahar Ben Jelloun, l'un des auteurs francophones traduits dans le plus de pays dans le monde.

C'est celle d'un **exilé**, Jorge Semprun, dont la nationalité le tint écarté du fauteuil d'immortel auquel il aurait pu prétendre.

La langue française, grâce à la loi qu'a fait voter mon client, saura s'adapter et résister, même dans le contexte européen.

« *L'Europe s'occupe de ce qu'on lui donne à s'occuper... Elle s'occupe de ce qu'on lui donne à s'occuper avec les gens qui peuvent porter ces affaires à s'occuper. Donc, nous en l'occurrence* ». (Vers le bâtonnier) Mais non, monsieur le Président, ce n'est pas d'Heidegger, c'est de Rachida Dati...

Monsieur Toubon doit donc se contenter aujourd'hui de deux ou trois miettes de pouvoir que l'on veut bien lui accorder. Eurimages, l'année de l'Afrique et la Cité de l'immigration, à l'orée de ce bois de Vincennes dont nous venons de parler. Ces nouvelles missions ne sont pas, comme le ministère public voudrait nous faire croire, des délits, j'y vois au contraire des défis...

Prenez l'année de l'Afrique que mon client doit organiser en 2010, année du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de 14 ex-colonies françaises.

D'habitude, on fête un pays par an : l'année du Brésil..., l'année de la Turquie. Mais en 2010, on sera sur un gros morceau... on fête carrément toute l'Afrique. Et on sent tout de suite que c'est là une opération extrêmement périlleuse. Je veux dire par là que dans un passé pas si lointain, quand l'homme blanc a eu l'idée de célébrer l'homme africain qui n'est pas encore entré dans l'histoire et qui vit au rythme des saisons, ça ne s'est pas toujours très bien terminé. Vous êtes sur un projet délicat, Jacques et honnêtement, je ne suis pas sûre d'accepter votre défense l'année prochaine.

En réalité, l'idée géniale, c'est de coupler cette célébration avec la commémoration d'un événement historique. Ah bah, ça donne tout de suite un certain cachet. En 2012, 50 ans après les accords d'Évian, je propose l'année de l'Algérie avec en point d'orgue un concert géant au métro Charonne ; quelque chose de festif, de frais, de bon goût... (vers la Cour) Vous excuserez ma légèreté concernant des événements aussi graves, mais vous ne manquerez pas à cette occasion de vous souvenir comme moi

que mon client, en 1962, était de ceux qui avaient défilé contre ce bain de sang...

L'autre mission impossible qu'a accepté de relever mon client (vers le *ministère public*) et vous le lui avez reproché, est celle de diriger la Cité de l'Immigration. Elle a obtenu l'asile dans ce bâtiment qui était l'ancien Palais des Colonies. Et l'on aurait pu craindre légitimement qu'elle y gagne ainsi son visa pour l'infamie. Mais elle a relevé le défi insensé d'être respectable malgré ce symbole. Car cette Cité est une vraie gageure. Comment peut-on accrocher aux cimaises d'un musée ou exposer dans des vitrines ce qui ne se montre pas : la douleur du départ, la poussière de la route, le baiser salé de l'adieu et l'attente... et la honte... et la peur... et l'espoir. Et certains soirs, il paraît que la fumée d'un incendie du centre de rétention de Vincennes, tout proche, vient rappeler au musée endormi qu'il ne doit devenir ni un mémorial ni un lieu de repentance. Que s'il est tourné vers l'histoire, il ne peut, en toute bonne foi, se détourner de ce qui se passe aujourd'hui ! Voilà le musée dont mon client est le directeur.



Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas eu de chance. Être à la tête d'un musée national et ne même pas avoir droit à une inauguration en bonne et due forme. Tout ça parce qu'on était en pleine polémique sur la possibilité d'imposer des tests ADN à des étrangers souhaitant recourir au regroupement familial. Tests ADN dont le président dira douze ans après, qu'ils ne servent à rien... Mais était-ce réellement un mal d'avoir loupé cette énorme fête ? Je veux dire par là... Imaginez un instant si le ministre de l'Immigration de l'époque, Brice Hortefeux, était venu inaugurer le musée. Imaginez-le plaisantant devant deux ou trois caméras avec un ami : « Hé tu connais celle-là, elle est bien bonne : alors c'est l'histoire de deux arabes... » Non, non, n'imaginons pas...

Monsieur le Président, messieurs de la Cour, Mesdames et messieurs les jurés, je parlais tout à l'heure du procès d'un lampiste. Avant de le condamner, regardez un peu mon client... on sent confusément qu'un homme comme lui n'a jamais rien fait, mon Dieu, de vraiment mal. Il ressemble à un petit personnage de Sempé. Enfant, c'était le petit Nicolas (non, pas celui-là, l'autre) : des grands yeux bleus de chaton émerveillés sur le calendrier des PTT, un sourire malicieux en coin, une bouille toute ronde. Un enfant qui devait avoir chaque année à la remise des prix un beau livre de Jules Verne tout neuf. Plus grand, sa calvitie naissante, il était devenu un de ces petits bonshommes rondouillards en pardessus gris... Un homme qu'on appelle Monsieur et devant qui on soulève son chapeau. Pas un gangster, pas un héros, juste un fonctionnaire curieux, touche à tout et qui veut bien faire. Un homme qu'on dit fidèle, loyal et qui se retrouve souvent un peu près du cadre sur les photos officielles... presque à côté de l'image... toujours à côté de quelqu'un. Regardez-le, c'est le Monsieur-tout-le-monde parfait.

Celui qui gueule contre les flics quand on le verbalise, qui trouve qu'il y a trop de délinquants et que c'est de la faute des juges, qui râle quand le mode d'emploi de l'aspirateur est en anglais, qui sert un peu plus fort contre lui sa sacoche quand il est à Belleville... Mais un homme, un homme qui

a aussi voté l'abolition de la peine de mort, qui est capable de lyrisme tout autant que d'efficacité quand il s'agit de défendre ce que sa culture a de meilleur, qui a toujours affirmé que le sentiment de peur n'a rien à voir avec la réalité de la délinquance et qui rappelle aujourd'hui, envers et contre sa propre famille politique, l'importance de l'immigration, cet alliage unique qui fait la France. Un homme qui a renoncé aujourd'hui à avoir de l'ambition pour lui-même, mais qui en a beaucoup pour son pays.

En somme, Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et messieurs les jurés, de quoi est-il coupable ? De rien de vraiment mal disais-je. Mais c'est vrai, de 1 000 petites concessions faites à l'honneur et à la grande idée que l'on se fait de soi-même : des reniements de pacotille, des contradictions de bas étage, des trahisons, de rien du tout.

1 000 petites concessions, oserais-je parler de renoncements, qui ne sont que l'envers du pouvoir, mais qu'il faut dire aussi...

1 000 petites concessions dont le total, en réalité, ne fait pas un crime... même pas une faute... à peine... quelques erreurs.



Bâtonnier :
Monsieur Jacques Toubon,
avez-vous quelque chose
à rajouter à votre défense ?





DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

JACQUES TOUBON

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je n'ai pas de gants blancs, moi. Et donc je n'ai pas l'intention de m'excuser, en rien. Et j'assume. Et je veux être jugé en tant que tel. Car on vient d'ailleurs de le voir, de l'entendre, combien l'esprit de finesse et l'art des mots de l'Avocat Général du monde et de Maître Ganem permettent d'absoudre en accusant et tout autant de critiquer en défendant. C'est pourquoi je dirai les choses tout uniment pour ma part. Et j'ajouterai à la fin de ce procès quelques mots pour dire ma conviction. D'abord, dans ce lieu, je voudrais dire que j'aime et ça n'a pas été dit, que j'aime le théâtre avec passion. Et que ce soir, être jugé aux Amandiers c'est évidemment pour moi bien autre chose qu'au Tribunal de Nanterre, dans son annexe ou dans son siège, même si j'ai inauguré ledit bâtiment. Et j'aime aussi naturellement, et cela va de pair, j'aime notre langue. Je ne veux pas, Monsieur l'Avocat Général la policer, je veux qu'on l'emploie. Je ne veux pas qu'elle soit évincée comme quand la fausse monnaie chasse la bonne et la vraie. Je veux qu'on l'emploie car elle est notre trésor à tous. Et je le dis, tout le respect et l'estime que j'ai pour votre confrère que Maître Ganem a cité, Robert Badinter, je m'arrête à un instant et sur un point : c'est la décision que le Président du Conseil constitutionnel en 1994, a fait prendre... il a prise... il a fait prendre par le Conseil Constitutionnel pour annuler la plus grande partie de l'article 2 du projet de loi qui avait été voté par le Parlement et qui aurait facilité, ce qui est ma conviction et ma politique, c'est que j'aime toutes les langues et pas seulement la langue française. C'est pour ça que je ne veux pas que toutes les langues, et en particulier la mienne, soient remplacées par une seule. Et en plus une seule qui n'est pas une langue, qui est un produit linguistique et de communication fabriqué à partir

de quelque chose que Guillaume d'Orange a mis sur les fonts baptismaux et que Shakespeare ou Disraeli ont illustré. Mais nous en sommes très, très, très, très loin aujourd'hui.

Par exemple, vous le savez, je n'ai eu de cesse de dénoncer cette instillation, comme aurait dit le président Mitterrand sur un autre sujet, je n'ai de cesse de dénoncer cette instillation de mots qui ne sont pas de notre langue, qui sont employés dans notre langue avec un sens que nous leur donnons et qui est celui quelquefois de la langue d'où ils viennent, l'anglais, et d'autres fois celui que nous pensons devoir leur donner dans notre langue, alors qu'ils n'ont pas ce sens-là dans la langue où nous les avons pris. Et je prends deux exemples : le fameux « généré » qui vient de generate et qu'on emploie à tort et à travers : on génère... vous avez généré un réquisitoire... Voilà, c'est clair, c'est comme ça qu'on l'écrira demain dans Le Parisien, c'est clair. Alors qu'il y a de si beaux mots français : procurer, fournir, engendrer, disposer... Tout ça, c'est magnifique et c'est tout autant du latin que générer.

Ce qu'on nous dit, c'est que c'est du latin, alors que c'est pareil. Non. Initier... Comment continuer à employer initier au sens de débiter. Les anglais débiter en utilisant le verbe to initiate. Mais nous, quand nous initions, c'est tout à fait autre chose. Et souvent d'ailleurs, en Afrique, dans la franc-maçonnerie, au Barreau, des rites d'initiation sont justement tout ce qui n'est pas le début, c'est la transmission d'une longue et longue tradition. Ça n'est pas mettre le gaz, d'allumer le gaz sous la cafetière, ça c'est initier en anglais. C'est au contraire, faire en sorte, à travers l'initiation, que se poursuivent ces générations, ces traditions, ces œuvres. Et voilà pourquoi, simplement, je dis qu'il faut aimer et il faut employer toutes les langues.



De la même façon, monsieur le Président, j'aime toutes les cultures et tous les arts. Et c'est pour ça que, comme mon défenseur l'a rappelé, j'ai fait comme ministre de la Culture en 1994, l'exception culturelle avec le Premier ministre de l'époque, avec le ministre des Affaires étrangères de l'époque, et contre à peu près tout le monde, en particulier à Bruxelles.

Et c'est dans cet esprit que j'ai cherché à faire en sorte que nos ondes ne soient pas là aussi, uniformes. Le contraire de la culture, le contraire de l'art, le contraire de la création, le contraire de l'indépendance de l'artiste, le contraire de la liberté de création, c'est l'uniformité et le formatage. L'exception culturelle, elle est là pour essayer de l'éviter. Elle fait qu'aujourd'hui on produit en France plus de 200 films, on en produit plus de 900 en Europe, et qu'en Europe et en France il existe encore un vrai cinéma, une vraie télévision, une vraie musique, de vraies chansons. Et encore, tant qu'Internet ne l'aura pas tuée, un reste d'industrie, de la musique enregistrée et du disque. J'aime la justice de la même façon. Maître Ganem vient de dire ce que j'ai engagé, non pas initié... en

ce qui concerne l'appel des jugements criminels, révolution s'il en est ! 200 ans après ! ou les poursuites contre les criminels et délinquants et les délinquants sexuels. La dissolution a effectivement eu l'effet que ce sont des successeurs qui les ont mis en œuvre...

Mais je voudrais simplement dire que cet amour de la justice m'a conduit aussi quand j'étais en charge, par exemple, à faire en sorte que l'on essaye d'éviter la prison aux délinquants juvéniles et aux prédélinquants en particulier. Et c'est comme ça que j'avais créé les unités à encadrement éducatif renforcé. Dans un premier temps, on les a détruites. Dans un deuxième temps, on a cru qu'il fallait en faire des centres fermés. Dans les deux cas, c'est une erreur. Et ce n'est pas l'esprit de ce que j'avais fait à l'époque, avec un certain succès.

De la même façon, j'ai fait voter le premier texte qui, dans notre droit, permettait l'utilisation du bracelet électronique. C'était à l'époque au titre de la fin de l'exécution des peines. Aujourd'hui, et heureusement, quinze ans après, il est en train d'être généralisé.



Vous avez parlé Maître, des circulaires. J'ai fait une circulaire effectivement sur l'application de l'ordonnance de 45 et je crois qu'elle était parfaitement justifiée sur le plan juridique. J'ai fait aussi une autre circulaire qui continue à avoir une postérité très grande. C'est la circulaire sur les sectes. Et j'espère que personne ne se mettra dans l'idée de changer de politique et en particulier de politique judiciaire en ce qui concerne les sectes dans notre pays.

Et puis cette volonté aussi de servir la justice, c'était ce qui avait inspiré les propositions de loi que j'avais faites en 1989 et dans lesquelles effectivement se retrouvait cette idée de ce qu'on appelait à l'époque, c'est une expression qui est passée de mode, la coupure du cordon ombilical. Je crois que c'est lié probablement à la disparition de la spécialité gynécologique aujourd'hui dans les études médicales. On emploie d'autres expressions aujourd'hui pour exprimer l'indépendance du parquet. En tout cas, c'était dans cet esprit, et en particulier parce qu'à l'époque, j'avais imaginé qu'on pouvait introduire des formes de pré-jugements et notamment une forme de jury qui déciderait de ce qui à l'époque était l'inculpation.

Et puis, c'est aussi dans cet esprit qu'effectivement j'ai écrit le livre dont vous avez tous les deux parlé et qui avait seulement pour but, au moment où d'un côté, Robert Badinter et ceux qui le soutenaient, conduisaient une certaine politique et où de l'autre côté, le Front national avait commencé à Dreux en 1983 à dénoncer cette politique et surtout à instrumentaliser l'insécurité comme outil d'action électorale. Ce livre avait pour but de dire : il faut, c'était sa conclusion d'ailleurs, faire sur ce sujet une trêve au sens le plus vrai de ce mot et faire en sorte que, ayant fait la trêve, on soit capable de faire une politique sans esprit de parti et beaucoup de choses que j'y ai écrites d'une certaine façon se sont peu à peu mises en place.

Enfin, je voudrais dire Monsieur le Président, que j'aime ma ville et peut-être que je suis un peu frustré qu'on ne l'ait pas suffisamment souligné. Ma ville, c'est à dire le 13^{ème} arrondissement de Paris, qui

était quand j'y suis arrivé, un morceau de banlieue à l'intérieur de Paris, malgré le fait qu'il ait été rattaché à Paris intramuros en 1860, et que, après 18 ans d'exercice de la fonction de magistrat municipal, j'ai pu en faire, rare exemple de promesse tenue... j'ai pu en faire ce que j'avais dit au moment où j'ai brigué la mairie, c'est-à-dire l'arrondissement du livre et de l'image, et en particulier dans ce nouveau quartier qui s'appelle Paris Rive-gauche.

Alors, Monsieur le Président, je voudrais simplement conclure ces quelques mots que vous m'avez permis de dire à la Cour et à vous, mesdames et messieurs les jurés, avant que vous ne prononciez votre sentence. Je voudrais conclure non pas sur ma défense, sur ma personne ou sur mon parcours : je voudrais conclure en défendant la France.

La France, je veux dire celle que j'ai servie et que je sers, telle qu'elle est et que l'histoire l'a faite, telle qu'on l'aime et telle que Jacques Prévert l'a écrite en 1955 dans un poème qui s'appelle «Etranges Etrangers».

« Kabyles de la Chapelle et des quais de Javel, hommes de pays loin, Cobayes des colonies, Doux petit musicien, Soleils adolescents de la porte d'Italie, Boumians de la porte de Saint-Ouen, Apatrides d'Aubervilliers, Brûleurs des grandes ordures de la ville de Paris, Ébouillanteurs des bêtes trouvées mortes sur pied, Au beau milieu des rues, Tunisiens de Grenelle, Embauchés débauchés, Manœuvres désœuvrés, Polacs du marais et du temple des Rosiers, Cordonniers de Cordoue soutiers de Barcelone, Pêcheurs des Baléares ou du cap Finistère, Rescapés de Franco, Et déportés de France et de Navarre, Pour avoir défendu en souvenir de la vôtre, La liberté des autres. Esclaves noirs de Fréjus, Tirillés et parqués, Au bord d'une petite mer, Où peu vous vous baignez, Esclaves noirs de Fréjus, Qui évoquez chaque soir, Dans les locaux disciplinaires, Avec une vieille boîte de cigares, Et quelques bouts de fil de fer, Tous les échos de vos villages, Tous les oiseaux de vos forêts, Et ne venez dans la capitale, Que pour fêter au pas cadencé, La prise de la Bastille le 14 juillet. Enfants du Sénégal, Dépatriés expatriés et naturalisés. Enfants



indochinoïse, Jongleurs aux innocents couteaux, Qui vendiez autrefois aux terrasses des cafés, De jolis dragons d'or faits de papier plié, Enfants trop tôt grandis et si vite, en allés, Qui dormez aujourd'hui de retour au pays, Le visage dans la terre, Et des hommes incendiaires labourant vos rizières. On vous a renvoyé, La monnaie de vos papiers dorés, On vous a retourné, Vos petits couteaux dans le dos. Étranges étrangers, Vous êtes de la ville, Vous êtes de sa vie, Même si mal en vivez, même si vous en mourez ».

Monsieur le Président. Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés. Avec les mots du poète du peuple je viens de vous parler de la France, donc de nous tous ici à Nanterre, dans tout le ressort de votre Cour, de nous dans la France entière. J'en suis par tout mon être, de cœur et d'esprit. À ma place, vous ne pouvez condamner à travers moi l'immense cohorte des morts et des vivants de la France qui sont mes frères, qui sont vos frères.

Bâtonnier Dutheil :

La Cour après ne pas en avoir délibéré vous déclare coupable et en répression, vous condamne, Monsieur Jacques Toubon, à être assigné à résidence en France pour continuer à servir l'intérêt général et à ne pas abandonner vos convictions. Le ministère public aura tout le loisir d'interjeter appel de cette décision si elle l'estime nécessaire, ainsi que vous lui en avait permis en initiant la réforme du double degré de juridiction en matière criminelle. Vous aussi, Monsieur Toubon, vous aurez la possibilité de faire appel de cette décision. Comme quoi, on n'est jamais trop bien servi par soi-même... En attendant, la cour va vous remettre la médaille du Barreau des Hauts-de-Seine pour vous souvenir de la peine qui vous est infligée ce soir, et vous invite, sans qu'on puisse y voir aucune compromission, à trinquer avec elle : l'accusation, la défense et les jurés.

Mesdames et Messieurs, je lève la 22^{ème} rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.















Affaire Bettencourt : « Tous les principes ont été malmenés »

Jean-Michel Hayat, président du tribunal de Nanterre, déplore une « perte totale de repères »

Entretien

Jean-Michel Hayat est président du tribunal de Nanterre depuis le 1^{er} septembre. Il nous revient sur son nouveau épisode judiciaire de l'affaire Bettencourt.

Le tribunal a-t-il été éprouvé par le spectacle d'une juridiction communautaire par le couple Bettencourt qui oppose Philippe Dumas et Isabelle Prévost Dumas ?

« C'est une affaire qui nous a permis de nous familiariser avec le droit communautaire. C'est une affaire qui nous a permis de nous familiariser avec le droit communautaire. C'est une affaire qui nous a permis de nous familiariser avec le droit communautaire. »

N'oublions jamais que le secret de l'instruction a été conçu pour protéger efficacement la présomption d'innocence ?

« C'est un principe qui a été conçu pour protéger efficacement la présomption d'innocence. C'est un principe qui a été conçu pour protéger efficacement la présomption d'innocence. C'est un principe qui a été conçu pour protéger efficacement la présomption d'innocence. »

Le rapport de force est-il en faveur du procureur de la République, Philippe Courroye ?

« Le rapport de force est en faveur du procureur de la République, Philippe Courroye. Le rapport de force est en faveur du procureur de la République, Philippe Courroye. Le rapport de force est en faveur du procureur de la République, Philippe Courroye. »

Ile-de-France

Barreau de Nanterre

Conseil de l'Ordre élargi - Dialogue avec Jean-Michel Darros
25 juin 2009

Le conseil de l'Ordre élargi du Barreau de Nanterre s'est réuni le 25 juin 2009. Il a été présidé par Jean-Michel Darros, président de l'Ordre. Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement.

Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement. Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement. Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement.

Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement. Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement. Le conseil a discuté de la situation du barreau et des perspectives de développement.

La Conférence des barreaux d'Ile-de-France

La conférence régionale des barreaux d'Ile-de-France s'est tenue le 25 juin 2009. Elle a été présidée par Jean-Michel Darros, président de l'Ordre. La conférence a discuté de la situation des barreaux de la région et des perspectives de développement.

La conférence régionale des barreaux d'Ile-de-France s'est tenue le 25 juin 2009. Elle a été présidée par Jean-Michel Darros, président de l'Ordre. La conférence a discuté de la situation des barreaux de la région et des perspectives de développement.

La conférence régionale des barreaux d'Ile-de-France s'est tenue le 25 juin 2009. Elle a été présidée par Jean-Michel Darros, président de l'Ordre. La conférence a discuté de la situation des barreaux de la région et des perspectives de développement.

13^{ème} grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France

Les territoires franciliens les plus environnementaux en 2009
25 juin 2009

Le conseil de l'Ordre élargi du Barreau de Nanterre a organisé le 25 juin 2009 la remise du 13^{ème} grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France.

Le conseil de l'Ordre élargi du Barreau de Nanterre a organisé le 25 juin 2009 la remise du 13^{ème} grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France.

Le conseil de l'Ordre élargi du Barreau de Nanterre a organisé le 25 juin 2009 la remise du 13^{ème} grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France.

Les barreaux qui savent cliquer...

Témoignages

« Madame, Monsieur le Bâtonnier, Vous avez procédé à l'installation de boîtiers RPVA dans les locaux de vos Ordres. Pourquoi ? »



Philippe-Henri Dutheil, bâtonnier des Hauts-de-Seine, répond à la question de l'installation de boîtiers RPVA dans les locaux des ordres.



Philippe-Henri Dutheil, bâtonnier des Hauts-de-Seine, répond à la question de l'installation de boîtiers RPVA dans les locaux des ordres.

Philippe-Henri Dutheil élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.



Philippe-Henri Dutheil et Pierre Berger, bâtonnier des Hauts-de-Seine.

Philippe-Henri Dutheil élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.

Philippe-Henri Dutheil a été élu Dauphin du Barreau des Hauts-de-Seine le 25 juin 2009. Il succédera à Pierre Berger.



Philippe-Henri Dutheil, bâtonnier des Hauts-de-Seine.

MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE